



# FORMATION

## Introduction aux logiciels ERP/MES

### SUBVENTION APPLICABLE

Maîtrisez les logiciels ERP/MES et évaluez  
les besoins de votre entreprise avec notre  
formation !



COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE  
des industries des portes et fenêtres,  
du meuble et des armoires de cuisine

514 890-1980, option 3

## **OBJECTIFS :**

En suivant cette formation, les participant(e)s seront en mesure de comprendre le rôle et les avantages des logiciels ERP/MES ainsi que de dresser le portrait de leur situation d'entreprise actuelle pour en évaluer le manquement à combler. Plus spécifiquement, la formation vise à :

- Expliquer les deux types de logiciels
- Expliquer le fonctionnement modulaire de chacun
- Expliquer les dédoublements et complémentarités
- Comment valider ou faire un choix de structure logiciel pour valoriser les données
- Faire état de la situation dans les entreprises participantes et analyser les fonctions manquantes ou relier entre elles des fonctions existantes (à travers une cartographie des processus)

## **DURÉE DE LA FORMATION :**

12 heures (6 séances de formation de 2 heures)

## **HEURES :**

10 h à 12 h

## **À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION :**

À tout propriétaire d'entreprise et/ou employé(e) de notre secteur d'activité qui est dédié(e) à l'amélioration de logiciels de gestion et/ou responsable de l'implantation d'un projet.

## **PARTICIPANTS :**

Groupe de 8 personnes maximum

## **MODE DE DIFFUSION :**

En classe virtuelle avec l'application Zoom.

## **CONTENU DE LA FORMATION :**

### **BLOC 1 : DESCRIPTION DES LOGICIELS ERP/MES (2 H EN LIGNE)**

Description des logiciels ERP/MES (2h – en ligne) : Ce premier bloc a pour but de faire connaître qu'est que sont les logiciels ERP et MES. Cela permettra de comprendre leurs rôles au sein d'une entreprise. Durant ce bloc, des discussions sur des différents enjeux propres à votre entreprise permettront de mieux cibler vos besoins.

- Qu'est-ce qu'un ERP
- Qu'est-ce qu'un MES
- Leurs rôles respectifs
- Leurs avantages respectifs
- Les limitations
- L'implication des employés et la gestion de changement



## **BLOC 2 : FONCTIONNEMENT MODULAIRE DES LOGICIELS ERP/MRP (4 H EN LIGNE)**

Ce bloc passera en revue les différents modules qui composent les logiciels ERP/MES. Le but est de faire prendre conscience aux participants que la structure de ces deux types de logiciels se chevauche sur certaines fonctionnalités. Les participants seront appelés réfléchir sur lequel ou lesquels des modules réponds le mieux à leur besoin.

Modules disponibles :

- Gestion des inventaires
- Estimation et ventes
- Planification
- Ingénierie de produit (Nomenclature de fabrication)
- Gestion de la production
- Gestion financière
- Indicateur de performance

Les complémentarités et chevauchements.

## **BLOC 3 : PRÉSENTATION DE LOGICIELS ERP/MES EXISTANTS (2 H EN LIGNE)**

Cette séance sera consacrée au survol des logiciels existants. La connaissance des différentes technologies qui composent l'industrie 4.0 avec les explications des besoins qu'ils comblient dans les processus servira les entreprises à faire des choix éclairés.

- Les différents logiciels ERP/MES sur le marché
- Les logiciels complémentaires
- Exemples de Cienapps (ERP)
- Exemple de WebCab (MES)

## **BLOC 4 : COMMENT DÉFINIR SES BESOINS (2 H EN LIGNE)**

Bien comprendre ce que font les logiciels ERP et MES est important, mais il est tout aussi important de bien connaître les étapes qui s'imposent par la suite. Le choix de tels logiciels doit passer par un processus rigoureux de compréhension de vos opérations et de vos besoins.

- Questionnaire ciblé sur les besoins d'amélioration
- Réaliser une cartographie de vos opérations (état de la situation)
- Réaliser un cahier de charges
- Définir votre budget

## **BLOC 5 : EXERCICE DE CAHIER DE CHARGES (2 H EN LIGNE)**

- Préparer un futur cahier de charge (à l'aide d'un questionnaire) et de l'assistance du formateur
- Table de discussions entre les participants, pour un échange bénéfique



## FRAIS D'INSCRIPTION :

200 \$ plus taxes (TPS, TVQ) par participant.

## SUBVENTION APPLICABLE :

Salaire admissible : 85 % du taux horaire de 29,40 \$, maximum du remboursement : 25 \$/heure (par participant) pour les heures de formation complétées. À la fin du programme de formation, votre Comité sectoriel vous fera parvenir le formulaire de réclamation de la subvention salariale. Votre entreprise pourra alors réclamer les salaires des participants qui auront terminé ce programme.

Cette formation est offerte en partenariat avec [Inovem](#).

## POUR CONNAÎTRE LES PROCHAINES DATES OU POUR LES INSCRIPTIONS :

Jocelyne Bellemare  
Coordonnatrice à la formation  
jbellemare@solutionsrh.net  
514 890-1980, option 3

